

PROTOCOLE POUSSIÈRES DE BOIS

Rédaction : juin 2014

Mis à jour : septembre 2016

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

I. ENTRETIEN SANTÉ TRAVAIL

- **Expositions antérieures :**

- Quelle est la date de la première exposition au bois ?
- Quelle est la formation : école, en alternance, sur le tas ?
- Coursus laboris ?

- **Exposition actuelle :**

- Travail en atelier et/ou à la pose
- Type de bois

- **Moyens de protection collective existants :**

- Atelier :
 - Existe-t-il un système d'aspiration centralisé pour les machines fixes ?
 - Existe-t-il un système d'aspiration à haute dépression pour les outils électroportatifs ou un système d'aspiration mobile (aspirateur à filtre absolu classe M) ?
 - Existe-t-il une zone dédiée au poste de ponçage et d'égrainage ?
 - Lieu de stockage des poussières (risque d'explosion des sacs) ?
 - Comment l'atelier est-il nettoyé ? A quelle fréquence ?
- Pose :

Existe-t-il un système d'aspiration mobile pour les outils électroportatifs (aspirateur à filtre absolu classe M) ?

→ Conseils : Pas de balayage ni de soufflette
Nettoyer régulièrement l'atelier en utilisant un aspirateur à filtre absolu classe M
Entretien régulier du matériel et changement des filtres

- **Moyens de protection individuelle existants :**

- Masque anti poussières de type P3

→ Conseil : Lavage de nez

- **Recherche des effets sur la santé :**

- Antécédents : allergie, terrain atopique, asthme, eczéma, rhinite
- Signes fonctionnels :
 - Epistaxis, rhinorrhée, obstruction nasale, douleur de la face (caractère unilatéral)
 - Anosmie
 - Dyspnée, toux chronique
- Lésions eczématiformes

- Informations :
 - Prévention :
 - Fiche prévention : [Poussières de bois](#)
 - Modalités du suivi de l'état de santé du salarié :
 - Examens complémentaires :
 - EFR
 - Nasofibroscopie 30 ans après la première exposition si 12 mois d'exposition cumulée à l'usinage ou à un taux supérieur à 1mg/m3 sur 8heures, tous les 2 ans
 - Prochain suivi en santé travail selon l'agrément accordé mais aussi selon l'avis du médecin du travail
 - Informer de la possibilité de visite occasionnelle à la demande du salarié à tout moment
 - Information sur le suivi post exposition selon les recommandations actuelles : nasofibroscopie 30 ans après la première exposition si 12 mois d'exposition cumulée à l'usinage ou à un taux supérieur à 1mg/m3 sur 8heures, tous les 2 ans
 - [Tableaux MP 47 A et B](#) (Régime Général)

II. ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION PRIMAIRE REALISEES PAR L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Sessions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises.
- Réalisation ou mise à jour de la fiche d'entreprise
- Aide, conseil à l'évaluation des risques et la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques.
- Proposer des mesures d'empoussièrement (expliquer les obligations à l'employeur)

III. DOCUMENTS DE REFERENCE

- RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES :
 - [Recommandations pour la surveillance médico professionnelle des travailleurs exposés à l'effet cancérigène des poussières de bois \(SFMT\)](#) janvier 2011
- AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES / OUTILS :
 - www.forsapre.fr :
 - Fiches FAN :
 - [Bois \(poussières\)](#)
 - [Bois \(traitement\)](#)
 - Fiche prévention :
 - [Poussières de bois](#)
 - Fiches FAST :
 - [Menuisier Assemblage Finition](#)
 - [Menuisier Bois Fabrication Bâtiment / agencement](#)
 - [Menuisier Charpentier Maison Ossature Bois \(MOB\)](#)
 - www.inrs.fr :
 - [Ed 729 : « Les Poussières au coin du bois »](#)
 - [Ed 6192 : « Poussières de bois. Protégeons-nous »](#)
 - [Ed 901 : « Utiliser l'appareil de protection respiratoire »](#)
 - www.preventionbtp.fr